

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

466, 18^e avenue

Demande déposée le 8 juillet 2019 par Mme Hélène Lemay concernant le lot 4 227 217, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 466, 18^e avenue.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un agrandissement en cour avant, une marge avant de 5,2 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 6 mètres.

Donné à Magog, le 31 juillet 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe